

Image not found or type unknown



Problème dégâts des eaux

Par **Gus30000**, le **26/02/2014** à **13:39**

Bonjour ,
j'aimerais savoir si un propriétaire a le droit de faire les travaux au nom de sa société. Dans mon cas il s'agit d'un dégâts des eaux légers suite à une veranda qui s'est ouverte. Mon ancien propriétaire est peintre et a fait le devis au nom de sa société et a commencer les travaux sans mon accord.
A t-il le droit ?
merci de vos réponses

Par **moisse**, le **27/02/2014** à **08:27**

Bonjour,
La situation exposée n'est pas compréhensible, vous évoquez "ancien propriétaire" ce qui suppose soit que vous êtes le nouveau propriétaire, soit que vous logez chez un nouveau propriétaire.
Alors que vient faire ce "propriétaire" qui est ancien mais toujours actuel.